

Préparer et promouvoir les positions françaises à la Conférence mondiale des radiocommunications 2023 (CMR-23)

La Conférence mondiale des radiocommunications est le grand rendez-vous international quadriennal du spectre. Ses sessions ont pour objectif de faire évoluer le cadre réglementaire des fréquences, qui prend la forme du Règlement des Radiocommunications.

L'ANFR travaillera au niveau national pour élaborer les positions françaises, qu'elle défendra en parallèle dans les instances européennes et internationales (UE, CEPT, UIT). En 2023, les enjeux de la CMR porteront notamment sur :

- les communications mobiles (dont l'éventuelle identification de la bande 6,4 – 7,1 GHz en complément de la bande 3,5 GHz dans la gamme de fréquences dite de hauteur « moyenne ») ;
- les plateformes de haute altitude (HAPS) et leur utilisation en tant que stations de base, qui suscite l'intérêt d'industriels, y compris européens ;
- l'avenir de la bande UHF 470-694 MHz, dont la loi française (n° 2015-1267 du 14 octobre 2015) consacre l'usage aux services audiovisuels au moins jusqu'au 31 décembre 2030 mais qui fait l'objet de demandes internationales visant son emploi dans le secteur des communications mobiles ;
- la protection des usages maritime et aéronautique de la Défense dans les eaux et espaces aériens internationaux dans la bande 4,8 GHz ;
- l'évolution des dispositions relatives aux projets spatiaux, comme les procédures de coordination et de notification des réseaux à satellites ainsi que les tolérances orbitales, qui devra être précisée en 2021 et visera à une meilleure régulation pour les constellations à satellites non-géostationnaires ;
- les points concernant à la fois le secteur spatial et les transports, tels que les vols suborbitaux ;
- l'utilisation des satellites pour le contrôle-commande des drones ;
- la protection des applications scientifiques, généralement en bande adjacente, par rapport aux usages du spectre projetés ;
- l'accès aux fréquences pour les détecteurs de la météorologie spatiale